

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau de la légalité et des élections

Affaire suivie par : Pôle élections Tél. : 02 37 27 70 54 / 71 48

Mèl : pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

ARRETE N° 2022-044 DÉTERMINANT LA LISTE DES CANDIDATS POUR LE PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022 EN EURE-ET-LOIR

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment l'article R 28 ;

Vu le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n° 59/2021 du 20 septembre 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu les déclarations de candidatures réceptionnées à la préfecture, ayant fait l'objet d'un reçu provisoire et éventuellement d'un récépissé définitif ou ayant fait l'objet d'un refus d'enregistrement susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux ou ayant fait l'objet d'un recours pendant devant le tribunal administratif;

Vu les opérations de tirage au sort de l'ordre des candidats en vue de l'attribution des emplacements d'affichage, réalisées le 20 mai 2022 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1er: Les emplacements d'affichage installés dans le cadre des élections législatives des 12 et 19 juin 2022, sont attribués dans l'ordre qui suit :



Dans la circonscription N° 1 du département d'Eure-et-Loir :

<u>numéro</u>	<u>Candidat∙e</u>	<u>Remplaçant∙e</u>
1	M. Pierre MAZAHERI	Mme Liliane REIGNIER
2	M. Lucien MAILLET	Mme Caroline DUEZ
3	M. Ladislas VERGNE	Mme Sylvie HONNEUR
4	Mme Karine DORANGE	M. Thomas LAFORGE
5 .	M. Guillaume KASBARIAN	Mme Véronique de MONTCHALIN
6	Mme Marie-José AUBERT	M. Thierry LUCAS
7	M. Quentin GUILLEMAIN	Mme Dominique CHANFRAU
8	M. Cyril HEMARDINQUER	Mme Danièle SAVILLE
9	M. David DELORME-MONSARRAT	Mme Sylvie BORTOLUSSI

Dans la circonscription N° 2 du département d'Eure-et-Loir :

Numéro d'ordre	<u>Candidat-e</u>	<u>Remplaçant∙e</u>
1	M. Olivier MARLEIX	Mme Christelle MINARD
2	M. Yassin CHAARY	M. Rachid AIT-OUZZIH
3	Mme Emmanuelle KRAEMER	M. Samuel THÉRON
4	M. Maxime DAVID	Mme Marie-Françoise SCAVENNEC
5	Mme Agnès d'AMILLY	Mme Florence ROGÉ
6	M. Pierre-Marcel REIGNIER	Mme Maylis MAZAHERI
7	Mme Béatrice JAFFRENOU	M. Dominique MAILLOT
8	M. Adrien DENIS	Mme Viviane MOGUELET
9	M. Kévin BOËTÉ	Mme Clarisse LUNA
10	Mme Emeline LUZEAU	M. François DUEZ
11	Mme Sylvie CASTRO	M. Marc ALEXANDRE
12	M. Aleksandar NIKOLIC	Mme Kristeli CHEVREAU

Dans la circonscription N° 3 du département d'Eure-et-Loir :

Numéro d'ordre	<u>Candidat∙e</u>	<u>Remplaçant∙e</u>
1	M. Eric LAQUA	M. Thibault de BOISFOSSÉ
2	Mme Valéria ORFILA	M. Sylvain CHESNEAU
3	M. Rémi MARTIAL	M. Jean-Paul BOUDET
4	Mme Carole GERACI	M. Daniel TUFFIER
5	M. Luc LAMIRAULT	M. Hervé BUISSON
6	Mme Régine FLAUNET	M. Patrick WATBLED
7	M. Damien BOUTICOURT	Mme Valérie BARBIER-POTTIER
8	M. Vincent CHEVROLLIER	Mme Virginie LEFEUVRE
9	Mme Vivette JOLY	Mme Odile MARIE
10	M. Romain RIBAS	M. Jean-Baptiste ADJIBI
11	Mme Soumaya DARDABA	M. Pascal EDMOND
12	Mme Claire BARBIER	Mme Nolwenn DUPERRAY
13	Mme Aurore LAMOUREUX	Mme Nicole MAS

Dans la circonscription N° 4 du département d'Eure-et-Loir :

<u>Numéro</u> <u>d'ordre</u>	<u>Candidat-e</u>	<u>Remplaçant-e</u>
1	M. Mathieu GASTON	Mme Emilie BLANC
2	M. Vincent LHOPITEAU	Mme Isabelle GALLIEN
3	M. Philippe VIGIER	M. Laurent LECLERCQ
4	Mme Virginia DE OLIVEIRA	M. Roger TRAN
5	M. Pierre MIOQUE	M. Micha MAZAHERI
6	Mme Anne-Laure ASSAYAG	M. Stéphane GALLIOT
7	Mme Evelyne DASSAS	Mme Audrey BOTELLA
8	Mme Elisabeth MEYBLUM	M. Olivier BELOUET
9	Mme Aude LEMOINE	M. Laurent DOLLÉ

Article 2 : Ce tirage au sort ne préjuge pas du statut d'une candidature non encore enregistrée définitivement. Dans l'hypothèse où une candidature serait définitivement refusée après le tirage au sort, l'ordre des panneaux resterait inchangé et l'emplacement d'affichage correspondant resterait libre.

Article 3: M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Mesdames et Messieurs les Maires du département d'Eure-et-Loir sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 2 3 MAI 2022

Le Préfet, Pour le Préfet, Le Secrétaire Général,

Adrien BAYLE